

La Suisse depuis 1989

Avec la fin de la guerre froide et les nombreux processus de globalisation, la donne a évolué très rapidement et durablement s'agissant de la politique étrangère tout comme sur le plan économique. Dans ce dernier domaine, la Suisse a réagi avec flexibilité en se distinguant par son secteur des services, et a pu affirmer sa position très forte sur la scène internationale, même après les crises et les fléchissements conjoncturels internationaux de 1991, 2001 et 2008.

En politique étrangère, les réglementations et organisations supranationales ont vite gagné en importance, ce qui s'est manifesté principalement, dans l'environnement suisse, par la consolidation rapide de l'Union européenne (UE, CEE dans un premier temps), passée de 12 Etats membres en 1992 à 28 aujourd'hui.

Ces circonstances ont amené la Suisse à assouplir avec précaution sa stricte politique de neutralité. Elle s'est ouverte à un certain nombre d'initiatives internationales, gardant cependant ses distances, en particulier à l'égard de l'UE. Les différends sur la politique européenne ont contribué à la prompt ascension du parti nationaliste et conservateur UDC, qui est devenu, de loin, le parti le plus puissant au début du XXI^e siècle. Le gouvernement de concordance s'est adapté à grand-peine à cette évolution avec sa formule magique.

Changements dans la politique intérieure

La chute du mur de Berlin en novembre 1989 a fait vaciller des certitudes ayant dominé la période de la guerre froide, y compris en Suisse. La votation sur l'initiative proposant la suppression de l'armée l'a montré de manière symbolique. Si cette initiative a été rejetée sans équivoque par les votants à l'automne 1989, elle n'en a pas moins recueilli un succès d'estime inattendu. Dans les années qui ont suivi, l'armée a été continuellement l'objet de projets de réforme devant prendre en compte la nouvelle donne internationale mais aussi la réduction des moyens financiers (introduction du service civil, réformes Armée 95 et Armée XXI, processus Développement de l'armée).

Dès le début de l'année 1989, la démission d'Elisabeth Kopp, première femme à avoir accédé au Conseil fédéral, avait ébranlé le paysage politique. L'enquête parlementaire chargée d'éclaircir l'affaire avait révélé le scandale des fiches recueillant des données sur plusieurs centaines de milliers de Suisses et de Suissesses au temps de la guerre froide.

Depuis les années 1990, les partis du centre PLR et PDC, longtemps dominants, ont progressivement perdu des parts de l'électorat. Le pourcentage des électeurs accordant leur confiance à l'UDC n'a pour sa part cessé d'augmenter. Ce parti s'est fortement orienté vers la droite avec un programme conservateur et libéral absorbant entièrement les partis à thème unique (Démocrates suisses, Parti suisse des automobilistes).

Lors de l'élection du Conseil national de 2003, l'UDC est devenu le premier parti du pays, en conséquence de quoi il a obtenu un deuxième siège au Conseil fédéral grâce au soutien du PLR, au détriment du PDC. En 2007, l'Assemblée fédérale a attribué ce siège à une représentante de l'aile modérée du parti. Les évictions et départs de l'UDC qui se sont ensuivis ont donné naissance au Parti Bourgeois-démocratique (PBD), un parti du centre.

Aux élections fédérales de 2011, le PS et le PLR ont remporté chacun deux sièges au Conseil fédéral et le PDC, l'UDC et le PBD un siège. Outre le PBD, le Parti Vert'libéral (PVL) est entré au Parlement après que la frange bourgeoise eut fait scission avec les Verts.

En 1999, Ruth Dreifuss est la première femme élue à la présidence de la Confédération. Elle est aussi la deuxième femme à intégrer le Conseil fédéral dans l'histoire de la Suisse. Le mouvement vers la mixité est lancé : en 2010-2011, une majorité féminine se profile même pour un temps au gouvernement puisque quatre conseillères fédérales y officient.

Bouleversement structurel et conjoncture économique

En Suisse, le XX^e siècle a été fortement marqué par l'industrie. Depuis la crise économique mondiale des années 1970, une désindustrialisation s'est amorcée par vagues. Les fusions aux niveaux national et international se sont accompagnées de restructurations et de fermetures d'usines mais aussi d'innovations (Swatch, p. ex.)

A l'automne 2001, les problèmes de liquidités auxquels fait face la compagnie aérienne Swissair ont raison de ce symbole de l'économie suisse qui n'a pu participer que modérément au marché libéralisé du transport aérien en Europe et dont la stratégie d'expansion a échoué. La compagnie Swiss, qui lui fait suite avec le soutien du gouvernement, est rachetée en 2007 par la compagnie allemande Lufthansa.

Tandis que l'industrie perd du terrain, le secteur des services est en forte progression. Il occupait en 2010 près de trois quarts des actifs, principalement dans le commerce, l'hôtellerie, l'administration publique, l'éducation, la santé et la finance, mais aussi pour ce qui est des services aux grands groupes internationaux.

Dans le domaine financier également, les crises et l'internationalisation croissante ont conduit à des fusions. Les deux dernières grandes banques suisses ayant pignon sur rue depuis 1998 (UBS et Credit Suisse) sont notamment devenues plus vulnérables face aux changements intervenant sur les marchés étrangers après l'acquisition de banques américaines. Il a fallu, en 2008, l'intervention de la Confédération et de la Banque nationale pour préserver UBS du naufrage. En outre, des pratiques commerciales douteuses ont donné lieu à des différends avec des systèmes juridiques étrangers, principalement sur des questions ayant trait au secret bancaire. Les autorités fédérales, qui ont dû venir à la rescousse sur les plans financier, diplomatique et législatif, ont imposé aux banques, en 2012, une stratégie dite de l'argent propre et tenté, aux moyens d'accords bilatéraux, de trouver des solutions aux problèmes fiscaux.

Nouvel ordonnancement de la politique étrangère

Sa neutralité politique et militaire faisant les frais de l'interpénétration économique mondiale, la Suisse en a une gestion plus flexible depuis 1989. C'est ainsi que, sur la base de résolutions de l'ONU ou de mesures prises par l'UE, elle a pris part à des sanctions économiques (contre l'Irak, la Syrie et la Libye) et autorisé les troupes de l'OTAN à survoler son territoire (conflit en Bosnie, intervention en Libye et au Mali). Depuis 1996, la Suisse est également membre du Partenariat pour la paix, créé à l'initiative de l'OTAN en 1994, après la chute du rideau de fer. La Suisse a par ailleurs assumé la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), anciennement CSCE, en 1996 et 2014.

En 2002, elle a adhéré à l'ONU, le « oui » l'ayant emporté à une faible majorité lors de la votation populaire sur cette question. L'adhésion et la participation de la Suisse à des organisations formelles apolitiques telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) suscite en revanche moins de controverses dans la politique intérieure. Le besoin de réglementation allant croissant dans un ordre politique et économique mondialisé, une majorité de Suisses et de Suissesses privilégient la voie bilatérale à une approche supranationale.

La Suisse en Europe

Avec le Traité de Maastricht de 1992, qui porte création de l'Union européenne (UE), la Suisse et les autres Etats membres de l'AELE sont invités à adhérer, au sein d'un espace économique européen (EEE), aux quatre libertés fondamentales sur lesquelles se fonde le marché intérieur européen, à savoir la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Fin 1992, le peuple et les cantons rejettent cependant l'EEE à une faible majorité populaire mais à une nette majorité des cantons.

Les relations avec l'UE ont ensuite été régies d'une part à travers des accords bilatéraux, d'autre part par le biais de « l'adaptation autonome », autrement dit la reprise des parties des

actes de l'UE indispensables à une participation au marché intérieur européen. La première série d'accords de 1999, dite Bilatérales I, a progressivement ouvert les marchés du travail (libre circulation des personnes) libéralisé les transports terrestres et aériens, éliminé les obstacles techniques au commerce, réglementé les marchés publics et simplifié le commerce de certains produits agricoles. Elle a également permis de renforcer la coopération dans la recherche. Les Bilatérales II de 2004 ont étendu la coopération à d'autres domaines importants tels que l'environnement, l'éducation, la fiscalité, la statistique mais aussi la lutte contre la fraude. Seule la participation aux accords de Schengen et Dublin, visant à approfondir la collaboration dans les domaines de la sécurité et de l'asile, a été contestée. Elle a toutefois été approuvée en votation référendaire en 2005 et la coopération en matière de sécurité et d'asile instituée par Schengen / Dublin était effective fin 2008.

L'extension de la libre circulation des personnes à de nouveaux membres de l'UE et la contribution à l'élargissement de l'UE aux Etats d'Europe de l'Est ont également été approuvées en votation populaire. En revanche, une nette majorité de la population était et reste encore aujourd'hui opposée à une adhésion à l'UE. Cela tient au fait que la Suisse, comparativement aux pays de l'UE, a bien résisté à la crise financière, à la crise économique et à la crise de la dette qui ont sévi à partir de 2007. En septembre 2011, la Banque nationale est parvenue à stopper le renchérissement du franc découlant de la crise de l'euro, le franc fort étant devenu un danger pour l'industrie d'exportation et le tourisme.

Dans les années 1980, la proportion d'étrangers en Suisse a de nouveau progressé. Cette évolution, favorisée par une politique très restrictive en matière de naturalisation, s'est renforcée depuis 2002 avec les accords bilatéraux conclus avec l'UE. La bonne évolution conjoncturelle a favorisé l'immigration d'une main-d'œuvre plutôt bien qualifiée en provenance de l'UE. En 2014, les étrangers représentaient 24 % de la population suisse. C'est également ce qui explique la prise de distance qu'a opérée le peuple suisse dans les urnes à plusieurs reprises ces dernières années au sujet des étrangers et des institutions étrangères. Des initiatives âprement débattues, susceptibles de mettre la Suisse en porte-à-faux avec le droit international public ou les accords bilatéraux avec l'UE, ont en effet été approuvées en votation populaire : l'interdiction des minarets (en 2009), l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers (en 2010) ou l'initiative contre l'immigration de masse (en 2014), cette dernière ayant pour objectif une limitation drastique du pourcentage d'étrangers, en rapide progression. L'initiative Ecopop, dont l'ambition était de limiter l'immigration nette en Suisse à 0,2 % de la population résidante permanente, a en revanche été rejetée sans équivoque fin 2014.